



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DES PERTES DE RÉCOLTE  
AU TITRE DE L'INDEMNISATION FONDÉE SUR LA SOLIDARITÉ  
NATIONALE POUR LES CULTURES NON ASSURÉS (HORS PRAIRIES)  
FICHE DE SIGNALEMENT PAR L'AGRICULTEUR A transmettre à la DDTM  
à l'adresse ddtm-isn@vendee.gouv.fr**

Nom ou raison sociale	
n° SIRET	
n° PACAGE	
Nom du contact	
Tel	
email	
Nature de l'aléa climatique	
Date(s) de l'aléa climatique	
Description de l'aléa	

Nom de la culture	Type de dommages observés	Communes touchées	Surface totale semée ou plantée sur la campagne	Surface touchée par l'aléa	Niveau estimé de pertes (en % du potentiel de rendement de l'exploitation)		
					lié à l'aléa climatique	non lié à l'aléa climatique	total
<i>Exemple : Vigne</i>	<i>Grappes non formées du fait du gel - 8ha + pertes autre origine Mildiou</i>	<i>Chantonnay</i>	<i>12ha</i>	<i>8ha</i>	<i>40 %</i>	<i>20 %</i>	<i>60 %</i>

Signalement ISN

--	--	--	--	--	--	--	--